



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT**

**AVIS PUBLIC  
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT**

**DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION 2025**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné aux contribuables de la Municipalité de Saint-Gilbert par la soussignée, Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception pour l'année 2025 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 110 rue Principale;

QUE la Municipalité procédera à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, aux heures de bureau, soit du mardi au jeudi de 10h à 12h et de 13h à 15h.

**DONNÉ À SAINT-GILBERT, CE 18 FÉVRIER 2025.**

Mylène Robitaille,  
Directrice générale et greffière-trésorière

**Certificat de publication**

*Je, soussignée Mylène Robitaille, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gilbert, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site Web de la Municipalité et aux endroits désignés par le Conseil, conformément au Règlement 05-2023 sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Saint-Gilbert.*

*En foi de quoi, je donne ce certificat le 18 février 2025*

Mylène Robitaille,  
Directrice générale et greffière-trésorière